

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**2 OCTOBRE 2019**

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 2 octobre 2019. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Gilles Gaudreault, Marc-André Lussier et Cajetan Guay sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse

**1. CONSTATATION DU QUORUM.**

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

**2019-10-01**

**2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.**

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité d'adopter le projet d'ordre du jour tel que modifié.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2019.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Dépôt des déclarations des intérêts des élus.
6. Dépôt des comptes à recevoir, de l'état des revenus, des dépenses et du budget pour l'année.
7. Avis de motion pour le projet de règlement # 351 ayant pour objet de modifier le règlement # 346 relatif à l'établissement du budget (prévisions budgétaires), du taux de la taxe foncière, du taux de la taxe spéciale de secteur, du taux de la taxe spéciale service de la dette ainsi que des tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout (assainissement), vidanges, valorisation des matières résiduelles (enlèvement et destruction) et vidange des fosses septiques pour l'année 2019.
8. Programmation TECQ 2019-2023.
9. Programme d'aide à la voirie locale, volet : Entretien des routes locales (11 813\$).
10. Travaux à effectuer relatifs à la subvention pour l'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration. (10 000\$)
11. Approbation des dépenses pour les travaux de voirie :
  - a) 4 000\$, résolution # 2019-08-07
  - b) 5 000\$, résolution #2019-08-08
12. Mandat de signature pour la convention de règlement et transaction pour les tarifs de services chargés à l'Hippodrome de la Vallée.

- Paiement reçu de 7 000\$ non encaissé car il manque la résolution ci-dessus
- 13. Adoption de la modification de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est.
- 14. Plateforme multifonctionnelle : entériner l'achat et la pose de la structure basket pivotant présenté par Harp, consultant, au montant de 10 103.64\$ pour la différence.
- 15. Entretien d'hiver de la cour de l'école Beau-Soleil. Ajouter que tous les jeux et bordures soient balisés.
- 16. Offre d'achat de Madame Sylvie Carré et de Monsieur Raynald Brassard pour le terrain 318-19 chemin Tremblay.
- 17. Offre de service d'Arpo, Groupe conseil, relative à une assistance technique pour le programme TECQ 2019-23.
- 18. Offre de service de La Coop de l'arbre pour l'élagage d'arbres chemin du lac Nairne (2 000\$ plus taxes)
- 19. Offre de service pour le concept d'affichage aux entrées et sorties de la municipalité.
- 20. Offre de service pour la recherche historique relative à la toponymie de la Côte de la Race ou d'Horace et ce, a montant de 500\$ plus taxes.
- 21. Achat de 2 balises jaunes pour installer dans la zone de l'école (30 km).
- 22. Nouveau pompier : Dylan Tremblay.
- 23. Hebdo Charlevoisien : Semaine des journaux, publicité de 225\$.
- 24. Correspondance.
- 25. Divers :
  - a) Souper spaghetti au centre récréatif
  - b) Suivi : dossier Casino
  - c) Suivi : dossier Hôpital La Malbaie
  - d) Réunion d'information de la Caisse populaire Desjardins
  - e) Réunion pour la formation d'une association Lac Sainte-Marie
- 26. Suivi des dossiers par les membres du Conseil.
- 27. Période de questions.
- 28. Levée de la séance.

### **2019-10-02**

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019.**

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2019 tel que modifié.

### **2019-10-03**

#### **4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.**

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de septembre 2019, au montant de deux cents quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-seize dollars et trente-trois cents (283 196.33\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

**5. DÉPÔTS DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL.**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait le dépôt, lors de la présente séance, des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

**6. DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES ET DES TAXES À RECEVOIR, DE L'ÉTAT DES REVENUS, DES DÉPENSES ET DU BUDGET PRÉVU POUR L'ANNÉE.**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait le dépôt, lors de la présente séance, de la liste des comptes et des taxes à recevoir, de l'état des revenus, des dépenses et du budget prévu pour l'année.

**2019-10-04**

**7. AVIS DE MOTION.**

Le conseiller Monsieur Marc-André Lussier présente et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté ayant pour objet de modifier le règlement # 346 relatif à l'établissement du budget (prévisions budgétaires), du taux de la taxe foncière, du taux de la taxe spéciale de secteur, du taux de la taxe spéciale service de la dette ainsi que des tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout (assainissement), vidanges, valorisation des matières résiduelles (enlèvement et destruction) et vidange des fosses septiques pour l'année 2019.

Qu'un projet de règlement est présenté lors de cette séance.

**2019-10-05**

**8. PROGRAMME TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MONIQUE GRAVEL QUE :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou

la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**2019-10-06**

**9. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE  
VOLET : ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES.**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 11 813\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de Monsieur Marc-André Lussier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**2019-10-07**

**10. TRAVAUX À EFFECTUER RELATIFS À LA  
SUBVENTION POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU  
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL AU MONTANT DE  
10 000\$ POUR 2019.**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports accorde à la municipalité une subvention de 10 000\$ pour les travaux d'amélioration des rues Larouche, Thivierge, de la Réserve, Fortin, des chemins du Lac-du-Pied-des-Monts, du Pied-des-Monts et du rang Saint-Thomas;

**ATTENDU QUE** les travaux à être exécutés sont :

- Rue Larouche: achat et pose de deux ponceaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les travaux ci-dessus mentionnés pour cette subvention.

**2019-09-08**

**11. a APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019 DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION ADDITIONNELLE ACCORDÉE DÉCRITES DANS LA RÉOLUTION # 2019-08-07.**

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins municipaux, pour un montant subventionné de 4 000.00\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

**2019-09-09**

**11. b APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019 DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION ADDITIONNELLE ACCORDÉE DÉCRIT DANS LA RÉOLUTION # 2019-08-08.**

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins municipaux, pour un montant subventionné de 5 000.00\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

**2019-09-10**

**12. MANDAT DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION DE RÈGLEMENT ET TRANSACTION POUR LES TARIFS DE SERVICES CHARGÉS À L'HIPPODROME DE LA VALLÉE POUR 2019.**

**ATTENDU** la contestation des tarifs du règlement numéro 346 pour la catégorie « Hippodrome » par le Propriétaire;

**ATTENDU** les discussions et rencontres intervenues entre les parties pour arriver à une entente mutuelle acceptable;

**ATTENDU QUE** les parties sont arrivées à une entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc-André Lussier**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte l'entente à cette fin et mandate la mairesse et la directrice générale à signer ce document pour et au nom de la Municipalité;

2019-09-11

**13. MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE POUR TOUS LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de bonifier certaines clauses contenues à l'*Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir à la hausse le taux horaire uniformisé facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide, lequel taux est indexé selon l'IPC au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu aussi de revoir à la hausse le nombre d'heures minimum pouvant être facturées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu unanimement d'apporter les modifications suivantes à l'*Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est* :

- Au 6<sup>e</sup> « Considérant », remplacer l'expression « CONSIDÉRANT QUE l'objectif (...) » par l'expression « CONSIDÉRANT QU'un des objectifs (...) »;
- À l'article 1 « Objet », abroger le 2<sup>e</sup> paragraphe;
- À l'article 2 « Mode de fonctionnement », abroger le 1<sup>er</sup> paragraphe et le remplacer par le paragraphe suivant :  
« *La présente entente est de type fourniture de service (article 576 du C.M. et l'article 468.7 de la Loi sur les cités et villes) en entraide automatique et mutuelle en fonction des stratégies de déploiement fournies au centre 911 par le service de sécurité incendie responsable de la desserte du territoire, selon les objectifs prévus au schéma de couverture de risques.* »
- À l'article 9 « Annulation d'une demande », paragraphe 2, modifier 1 heure pour 2 heures, et ajouter à la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe l'expression suivante : « Toute partie d'heure étant considérée comme une heure complète aux fins du présent article »;
- À l'article 10 « Territoire », paragraphe 2, modifier 1 heure pour 2 heures, et ajouter à la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe l'expression suivante : « Toute partie d'heure étant considérée comme une heure complète aux fins du présent article »;
- À l'article 11 « Formation des pompiers », ajouter le paragraphe suivant suite au 1<sup>er</sup> paragraphe : « Chaque effectif fourni devra être en mesure d'effectuer toutes les tâches relatives au travail de pompier, en conformité audit Règlement. »
- À l'annexe 1 « Répartition des frais d'exploitation », section A « Coût de la main-d'œuvre », modifier le montant initial de 32,83 \$ l'heure (représentant maintenant 34,91 \$ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) par le montant de 37 \$ l'heure et ajouter l'expression suivante « Toute partie d'heure étant considérée comme une heure complète aux fins du présent article »;
- À l'annexe 1 « Répartition des frais d'exploitation », section D « Remboursement », ajouter un astérisque aux mots « rafraîchissements » et « repas » et ajouter ce 2<sup>e</sup> paragraphe, « \*Si

ceux-ci n'ont pas été offerts sans frais par la municipalité requérante. »

- À l'annexe 1 « Répartition des frais d'exploitation », section D « Remboursement », remplacer l'expression suivante « le coût du carburant » par l'expression « le coût du carburant décrit en « C » ».

Il est également résolu de déléguer Madame Claire Gagnon, mairesse, et Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale, pour signer cette entente.

**2019-09-12**

**14. CANCELLER L'ACHAT DE LA STRUCTURE BASKET PIVOTANT 360"EXT. GALVANISÉ 6 " X 10'3".**

Il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu sur décision (contre : Madame Monique Gravel et Monsieur Gilles Gaudreault) de annuler l'achat de la structure de basket pivotant 360" ext. galvanisé 6" x 10'3" pour la plateforme multifonctionnelle en 2020 et ce, pour les raisons suivantes :

- cette structure ne sera pas installée en 2019 et,
- les membres du conseil désirent connaître les coûts du projet avant d'effectuer cet achat.

**2019-09-13**

**15. ENTRETIEN D'HIVER DE LA COUR DE L'ÉCOLE BEAU-SOLEIL.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité procède déjà à l'entretien d'hiver de la cour de l'école Beau-Soleil;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de la Commission scolaire de Charlevoix a été reçue pour l'entretien de la cour de l'école Beau-Soleil ainsi que l'entretien des entrées, des trottoirs, des perrons, des marches en plus d'épandre du sable ou du sel au besoin et ce, pour 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité n'a pas les effectifs nécessaires pour tous les travaux de déneigement demandés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs procèdera au déneigement de la cour seulement de l'école Beau-Soleil et ce, pour la saison 2019-2020.

Que ce déneigement est un échange de service.

Que la Commission scolaire de Charlevoix se tient responsable des accidents pouvant survenir suite au déneigement de la cour.

Qu'advenant un bris du tracteur de la municipalité, la Commission scolaire devra effectuer l'entretien de la cour de l'école tant et aussi longtemps que durera ce bris.

Que tous les jeux et bordures soient balisés.

**2019-10-14**

**17. OFFRE DE SERVICES REÇUE D'ARPO, GROUPE CONSEIL, RELATIVE À L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA PROGRAMMATION TECQ 2019-2023.**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont demandé une offre de services à Arpo, Groupe conseil, pour de l'assistance technique pour la programmation de la TECQ 2019-2023;

**ATTENDU QUE** l'offre de services déposée est au montant de 4 000\$ plus les taxes applicables et pour une seule programmation complète;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services tel que déposée par Arpo, Groupe conseil, pour produire la programmation TECQ 2019-2023.

#### **2019-10-15**

**18. OFFRE DE SERVICES REÇUE DE LA COOP DE L'ARBRE POUR DES TRAVAUX À EFFECTUER ENTRE LE 28 ET LE 30 CHEMIN DU LAC NAIRNE.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé une offre de services à la Coop de l'arbre pour l'abattage d'arbres et l'élagage entre les numéros 28 et 30 chemin du lac Nairne;

**ATTENDU QUE** l'offre de services déposée est au montant de 2 000\$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de la Coop de l'arbre pour l'abattage d'arbres et l'élagage et ce, tel que décrite dans l'offre déposée pour un montant de 2 000\$ plus taxes.

#### **2019-10-16**

**19. OFFRE DE SERVICES REÇUE DE L'ATELIER VAGABOND POUR UN CONCEPT D'AFFICHAGE AUX ENTRÉES-SORTIES DE LA MUNICIPALITÉ.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé une offre de services à l'Atelier Vagabond pour le concept d'affichage aux entrées-sorties de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'offre reçue est au montant de 1 035\$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de l'Atelier Vagabond et ce, tel que décrite, pour un montant de 1 035\$ plus taxes.

#### **2019-10-17**

**20. OFFRE DE SERVICES REÇUE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX POUR UNE RECHERCHE HISTORIQUE.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé une offre de services à la Société d'histoire de Charlevoix pour une recherche historique sur le toponyme de la Côte de la Race ou d'Horace;

**ATTENDU QUE** l'offre reçue est au montant de 500\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services reçue de la Société d'histoire de Charlevoix tel que décrite et ce, pour un montant de 500\$.

**2019-10-18**

**21. ACHAT DE DEUX (2) BALISES DE 30 KM RECTO-VERSO AVEC ANCRAGES.**

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de deux (2) balises de 30 km recto-verso avec ancrages et colle Epoxy au montant de 325\$ chacune plus taxes et ce, de S-PACE Signal Étique.

**2019-10-19**

**22. NOUVEAU POMPIER.**

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le pompier volontaire suivant : Monsieur Dylan Tremblay.

**2019-10-20**

**23. ACHAT D'UNE PUBLICITÉ.**

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer l'achat d'une publicité au montant de 225\$ et ce, dans l'édition de la semaine des journaux du Charlevoisien.

**2019-10-21**

**27. LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Sur proposition de Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité que la séance ordinaire est levée à 20h30.

**MAIRESSE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 2 octobre 2019, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.**